

et troublant. Je suis persuadé que le sénateur McCutcheon en aura beaucoup plus à dire à ce sujet.

Mais il y a encore d'autres omissions évidentes, même en ce qui concerne les promesses de la campagne électorale des libéraux. Où sont les 10,000 bourses universitaires et où est le prix assuré de \$2 le boisseau de blé? On se demande maintenant si ces promesses étaient sérieuses. La dernière semble avoir été mise au rancart indéfiniment; quant à la première, au lieu de la réaliser, on doit créer un corps de la paix en s'inspirant de ce qui s'est fait aux États-Unis. De même, nous sommes sur le point de livrer la guerre à la pauvreté, selon les méthodes américaines. Honorables sénateurs, personne ne s'y oppose et, naturellement, nous devrions tous être des scouts alertes. Ce qui nous intéresse, c'est de trouver le meilleur moyen d'assurer le maximum de prospérité à tous les Canadiens. Voilà le sujet sur lequel doit porter le dialogue, et nous, de ce côté-ci de la Chambre, ne sommes pas convaincus que le gouvernement actuel puisse le mieux résoudre les problèmes auxquels le Canada doit faire face si toutefois il possède quelque solution réelle.

Honorables sénateurs, je désire signaler d'autres omissions évidentes. Encore une fois, je ne blâme réellement pas le gouvernement, car en politique il faut enterrer les vérités trop dures, et si l'on ne peut les enterrer, il faut ne pas en faire de cas, et si l'on ne le peut pas, alors il faut les laisser tomber gentiment.

Je le répète, je ne peux pas, du point de vue politique, trouver à redire contre le gouvernement parce qu'il «accentue le positif et élimine le négatif». C'est la politique traditionnelle, mais on peut se demander si c'est la nouvelle politique à laquelle le premier ministre s'est déjà voué. Je dois me borner à signaler les omissions qui se passent de commentaires.

Il n'est nullement question dans le discours du trône de l'honnêteté au sein du gouvernement, des adjoints exécutifs, de la faillite Sefkind, des pistes de course, du trafic et de la contrebande de stupéfiants, d'évasion de prison et de banditisme international. Je le répète, en qualité d'homme politique, je ne peux pas blâmer le gouvernement de ces omissions.

Honorables sénateurs, je me propose de passer brièvement en revue les principaux points du discours du trône et de faire quelques observations à ce sujet. Je suppose que nous devons laisser à la Chambre des communes le soin de réformer sa propre procédure. Tout ce que j'espère, c'est que nous n'aurons pas à attendre trop longtemps les projets de loi émanant des Communes. Nous convenons tous qu'il est indigne et peu pratique de nous

forcer à ajourner la séance à maintes reprises en attendant que ces mesures nous parviennent.

En principe, nous sommes tous en faveur de la canadienisation de la constitution. L'ancien gouvernement l'a presque réalisée, et moi-même je l'ai préconisée comme mesure indispensable à l'épanouissement de la Confédération. Mais nous devons nous assurer que ladite formule Fulton-Favreau n'entraînera pas un arrêt de croissance constitutionnel dans l'avenir, ni ce que certains ont appelé la balkanisation du Canada. Nous devons étudier la proposition avec grand soin et ne pas nous laisser ébranler par l'allégation qu'elle se fonde sur un fait accompli, qu'il s'agit d'un arrangement qui, comme un traité, ne saurait être modifié d'aucune façon. Somme toute, une conférence fédérale-provinciale peut modifier ce qui a été accompli par une autre conférence semblable, si les redressements sont, en fait, effectués dans l'intérêt de l'ensemble du Canada.

J'aimerais qu'un comité mixte de la Chambre des communes et du Sénat soit chargé d'étudier la question. De toute façon, il faut que la mesure soit déferée à un comité permanent du Sénat.

La Compagnie des jeunes Canadiens nous est offerte, apparemment, au lieu de 10,000 bourses d'études valables dans les universités et qui ne semblent pas jouir d'une cote élevée de priorité en ce moment. Nous allons examiner cette proposition avec intérêt et je devrais dire avec un intérêt sympathique.

Il est difficile de créer beaucoup d'enthousiasme pour des commissions royales ou des comités spéciaux d'enquêtes, dont certains sont mentionnés dans le discours. Tout ce que nous pouvons faire, c'est d'attendre leurs derniers rapports afin de voir les propositions que formulera le gouvernement.

On proposera des amendements à la loi sur les banques et autres lois qui s'y rattachent. Même si l'on nous a clairement indiqué de quoi il s'agira en partie, en ce qui touche la loi sur les banques, et si nous avons le flair voulu pour deviner le reste, il nous faudra attendre les mesures elles-mêmes.

Honorables sénateurs, me serait-il permis de passer maintenant à la loi sur l'assurance-chômage, dont il est brièvement question dans le discours du trône? La Commission Gill attribue la quasi-faillite de la Caisse d'assurance-chômage à deux causes essentielles. L'une est l'élimination graduelle de la base actuarielle solide sur laquelle reposait le régime initial; l'autre, le changement qui a commencé à se produire dans le climat économique vers 1957.

Comme l'a signalé la Commission Gill, d'abord solide, en ce sens qu'il était conforme